

Dans la pratique, il n'y a aucune distinction entre un délégué et un délégué suppléant (représentant).

La délégation canadienne à toute session de l'Assemblée générale des Nations Unies est nommée par le Cabinet sur la recommandation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La délégation comprend habituellement dix membres: cinq représentants et cinq représentants suppléants. Le président de la délégation est habituellement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le vice-président, le représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies. Les autres membres de la délégation ont tous des responsabilités à l'égard de l'une des sept grandes commissions. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures retourne toujours à Ottawa pour des périodes de temps assez longues au cours de la session; au cours de son absence, la direction de la délégation incombe au vice-président.

En plus des délégués eux-mêmes, on nomme un certain nombre de conseillers, au moins un pour chacune des grandes commissions. La Mission permanente à New York et la Direction des affaires des Nations Unies du ministère fournissent le noyau des conseillers, mais d'autres directions et ministères du gouvernement envoient aussi, souvent pour de plus courtes périodes de temps, des agents chargés d'assumer une partie du travail concernant certaines questions inscrites à l'ordre du jour.

OBSERVATEURS

Depuis un certain nombre d'années, il est d'usage que les divers partis politiques fédéraux désignent des représentants qui accompagnent la délégation canadienne à l'Assemblée générale à titre d'observateurs. Des observateurs sont choisis au Sénat et à la Chambre des communes en nombre relativement proportionné au nombre de sièges détenus par chaque parti.

A l'occasion, des Canadiens qui ont un intérêt professionnel pour les affaires des Nations Unies ont aussi été nommés observateurs à divers titres.

Nous croyons qu'une conscience accrue des possibilités et des limites de l'Organisation des Nations Unies est susceptible d'améliorer l'aptitude de chacun à identifier et à évaluer les possibilités concrètes de solution des problèmes internationaux. De plus, même si la plupart des parlementaires connaissent les problèmes qui sont à l'étude aux Nations Unies, le rôle d'observateur peut mener à une connaissance plus approfondie des questions qui préoccupent la communauté mondiale et qui peuvent toucher le Canada.